

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 5 mars 2025

Service Urbanisme

- Réponse à la simple question concernant la police des constructions
- Pour rappel la révision du Plan d'Affectation Communal :
 1. intègre l'évolution du droit de l'aménagement (LAT, LATC, PDCn) et 20 plans d'affectations spéciaux obsolètes (plans de quartiers)
 2. propose 3 mesures d'urbanisation (densification de la zone à bâtir) qui permettront d'accueillir environ 420 nouveaux habitants à l'horizon 2040, conformément à la planification solidaire projetée pour le périmètre compact d'agglomération Grand Genève
- La mise à l'enquête du PACom du 15 janvier au 14 février 2025 :
 1. A suscité très peu d'oppositions s'agissant de l'intégration des plans d'affectations spéciaux
 2. N'a pas suscité d'opposition pour la mesure d'urbanisation planifiée sur les parcelles le long de la RC1. Celle-ci permettra d'accueillir environ 100 nouveaux habitants à l'horizon 2040

Service Urbanisme

Le PACom a suscité 47 oppositions aux textes différents. Parmi ces 47 oppositions, **4 ont été signées plusieurs fois par de nombreux citoyens**. Il s'agit des 4 oppositions suivantes :

1. Opposition à la mesure d'urbanisation planifiée sur la partie nord-ouest de la parcelle 127 qui appartient à la commune, située à la route de la Tuilière, qui avec une nouvelle affectation de la parcelle (densification de la zone à bâtir avec un IUS 0.625 au lieu de 0.2) permettra d'accueillir 50 nouveaux habitants.
2. Opposition à la mesure d'urbanisation planifiée sur les parcelles 559 et 556 situées le long de la route de l'Etraz, qui avec une nouvelle affectation des parcelles (densification de la zone à bâtir avec un IUS 0.625 au lieu de 0.2) permettra d'accueillir 260 nouveaux habitants.

Service Urbanisme

3. Opposition à l'affectation en zone de verdure de parcelles du quartier des Mélèzes car celle-ci ne permet pas d'y implanter une centrale de chauffe pour un projet de CAD pour lequel une étude préliminaire a été menée par les propriétaires.
4. Opposition à une série d'articles du règlement du PACom

Suite de la procédure :

- La Municipalité invite les opposants à des séances de conciliation
- Eventuelle modification du projet de PACom par la Municipalité et éventuelle mise à l'enquête complémentaire
- La Municipalité transmet le projet du PACom au Conseil communal (CC) pour approbation accompagné d'un préavis avec les propositions de réponses aux oppositions
- Le PACom adopté par le CC est transmis au Canton en vue de son approbation sous l'angle de la légalité et conformité au PDCn.

Service Affaires sociales, enfance & jeunesse

- Sport pour tous: le programme connaît un succès toujours grandissant, avec une fréquentation moyenne de 50 personnes par dimanche.
- Apéritif des jeunes retraités: le 13 mars 2025 aura lieu une nouvelle édition à laquelle nous espérons une fréquentation aussi flatteuse qu'en 2024.
- Jardin-forêt: un tout-ménage à la population a annoncé le projet, appelé à participer et annoncé la présentation du jardin lors de la journée portes ouvertes du 24 mai, lors de la semaine de la fête de la nature.

Service Environnement

- Appel d'offres groupés pour l'achat de panneaux photovoltaïques: 10 participants se sont inscrits suite aux deux soirées organisées en 2024 pour l'accompagnement de projets privés.
- Réponse à la simple question sur les analyses de la qualité de l'eau à Prangins: page internet dédiée des Services Industriels de Nyon (SI) – A propos de l'eau potable dans la région de Nyon

Association intercommunale - Police Nyon Région

- Réponse à la simple question concernant le parking de Perdtemps

Service Culture & sociétés locales

- Le spectacle de théâtre «Nos inconséquences» du 13 février dernier a rencontré un vif succès avec 203 places vendues

Service Bâtiments

- **Bail à loyer - Café-Restaurant Les Abériaux** : La poursuite de l'audience ayant eu lieu au Tribunal des baux le 29 mai 2024 a eu lieu le 13 décembre 2024. Durant l'audience, la Municipalité a décidé de retirer la résiliation du bail prenant acte de l'impossibilité en l'état de faire évoluer le bail.

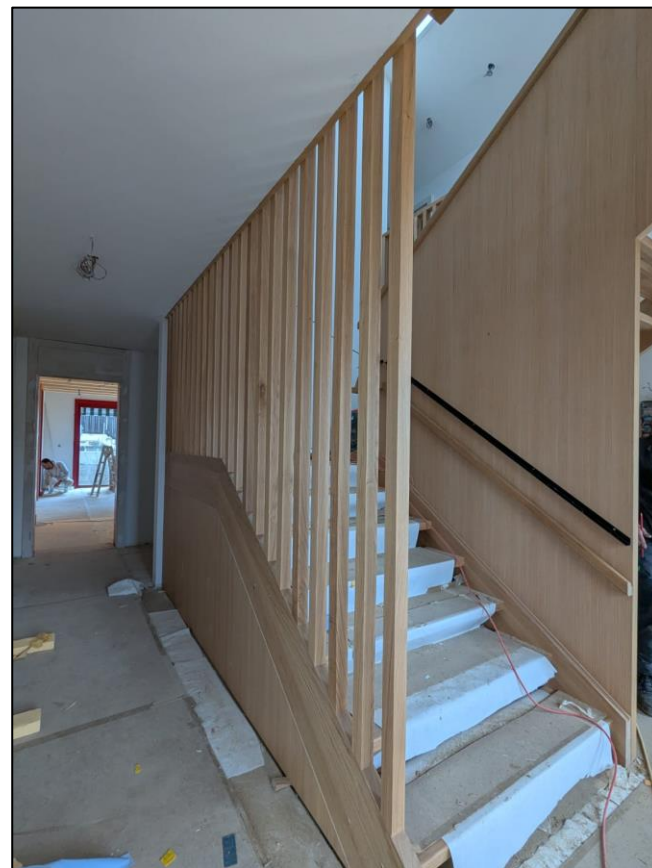
Service Bâtiments

BÂTIMENTS COMMUNAUX 2009 - PRIORISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ENERGETIQUE ETABIE EN 2009 - BILAN DES TRAVAUX EXECUTES FIN 2023

LIEU	Surface	Cube SIA	Surface chauffée (m2)	Vecteur énergétique	Consommation		Consommation	Emmissions	Discastère	Indice	Indice énergétique	Standard minimal (idéalement 3l/m2)	Std SIA 1987 rénové	Préconisation	ACTION SUR PLAN D'INVESTISSEMENT A 5 ANS	PRIORISATION DE 2009	BILAN EN 2023	
	m2	m3	+SPE?	Mazout	Gaz	tonnes eqCO2	MJ/m2/an	l/m2 mazout	MJ/m2/an									
Ferme La Place: maison de commune	635	7 600	2 300	GAZ			115 184.0	k/h	26.78	Admin	#REF!		375.0	RAS	OK, rien à entreprendre	NULLE		
Maison Fischer	171	1850	338	GAZ			34 707.0	k/h	8.07	Admin	#REF!		375.0	RAS	OK, rien à entreprendre	NULLE		
Temple	270	2 000	240	Mazout	3 000	litres			8	Cultes	#REF!	12.5	9l/m2	375.0	Mettre sous surveillance	Changer le vecteur énergétique, lorsque l'occasion se présente	BASSE	
Four communal "Fournil"	105	580	200	GAZ			22 812.0	k/h	5.30	Logements	#REF!		375.0	Mettre sous surveillance	A ré-évaluer dans 2 ans	BASSE		
Auberge (sans grande salle)	194	-	485	Gaz			128 000.0	k/h	29.76	Equip. Culturel	#REF!		375.0	RAS	Rénovation programmée	EN COURS	Réalisée en 2010	
Collège de la combe	2 409	13 973	4 737	Mazout	41 424.0	litres			109.77	Enseignement	#REF!	8.7	9 l/m2	375.0	semble dans la norme	Changer le vecteur + selon thermographie une meilleure exploitation est à convenir	HAUTE	Etape 1 et 2 réalisées en 2013 Etape 3 : credit d'études en 2024
Buvette des abériaux	246	1600	182	Mazout	3 896.0	litres			10.32	Equ.sportifs	#REF!	21.4	9 l/m2	375.0	Mettre sous surveillance	Revoir le mode d'exploitation et les réfections à entreprendre	MOYENNE	Changement du mode de chauffage (chaudière à pellets) en 2013
Ancienne administration	254	2 800	672	Mazout	8 000	litres			21	Enseignement	#REF!	11.9	9 l/m2	375.0	Mettre sous surveillance	Candidat à la rénovation	HAUTE	Réalisé en 2015, isolation par l'intérieur (bâtiment classé)
La combe (annexe ancienne admin)	208	1300	Raccordée chaufferie ancienne administration					-					Mettre sous surveillance	Thermographie: mauvaise isolation, à considérer dans le cadre de la rénovation de l'unité principale	HAUTE	Démoli en 2015		
Centre communal des Morettes	2 031	22 400	2 663	Gaz			274 798.0	k/h	63.89	50% sport 50% culturel	#REF!		375.0	RAS	OK, rien à entreprendre	NULLE		
Vieux pressoir	110	900	220	Electrique					-	Equip. Culturel				RAS	Changer le vecteur, + déperditions énergétiques importantes, mais à relativiser puisque l'usage est très sporadique (vérifier cette dernière affirmation)	BASSE	Préavis pour changement du mode de chauffage prévu en 2024	
Pavillon scolaire des fossés	248	2 300	469	Electrique					-	Enseignement				RAS	Changer le vecteur énergétique si le provisoire doit encore durer, voir en fonction du plan d'extension des écoles	BASSE	Démoli en 2014	
Step + villa port	108	680	100	Mazout	7 343.0	litres			19.46	Equip. Sport	#REF!	73.4	9l/m2	375.0	Mettre sous surveillance	Mal isolée + changer le vecteur énergétique*	MOYENNE	Réflexion de rénovation ou de démolition, dans le cadre du passage de la step en stap et de la démolition du monobloc
Voirie nouveau bâtiment	?	?	?	Bois	?				-	Voirie			375.0	RAS	OK, rien à entreprendre	NULLE		
Locatif Très le Châtel (12 appartements)	181	2 873	489	Mazout	4 398	litres			11.66	Logement	?	9.0	9l/m2	375.0	Mettre sous surveillance	Mal isolée + Travaux d'assainissement nécessaires + changer le vecteur énergétique lorsque l'occasion se présente	HAUTE	Travaux d'assainissement en 2010, changement chaudière en 2017 par gaz nouvelle génération (condensation) Préavis assainissement enveloppe thermique en 2024
									314.2									

Service Bâtiments

- Avancée de la construction de la crèche : retrait des échafaudages, démarrage des aménagements extérieurs, fin du second œuvre à l'intérieur



Service Bâtiments



Service Ressources humaines

- Démission pour cause de maladie de la responsable du service Urbanisme - remplacement par le collaborateur qui secondait la responsable de service depuis l'automne 2023. Recrutement d'un nouveau collaborateur en cours.
- Engagement d'une éducatrice parascolaire au service Affaires sociales, enfance & jeunesse en remplacement du titulaire

Service Finances

Les entrées d'impôts à fin décembre 2024 sont les suivantes:

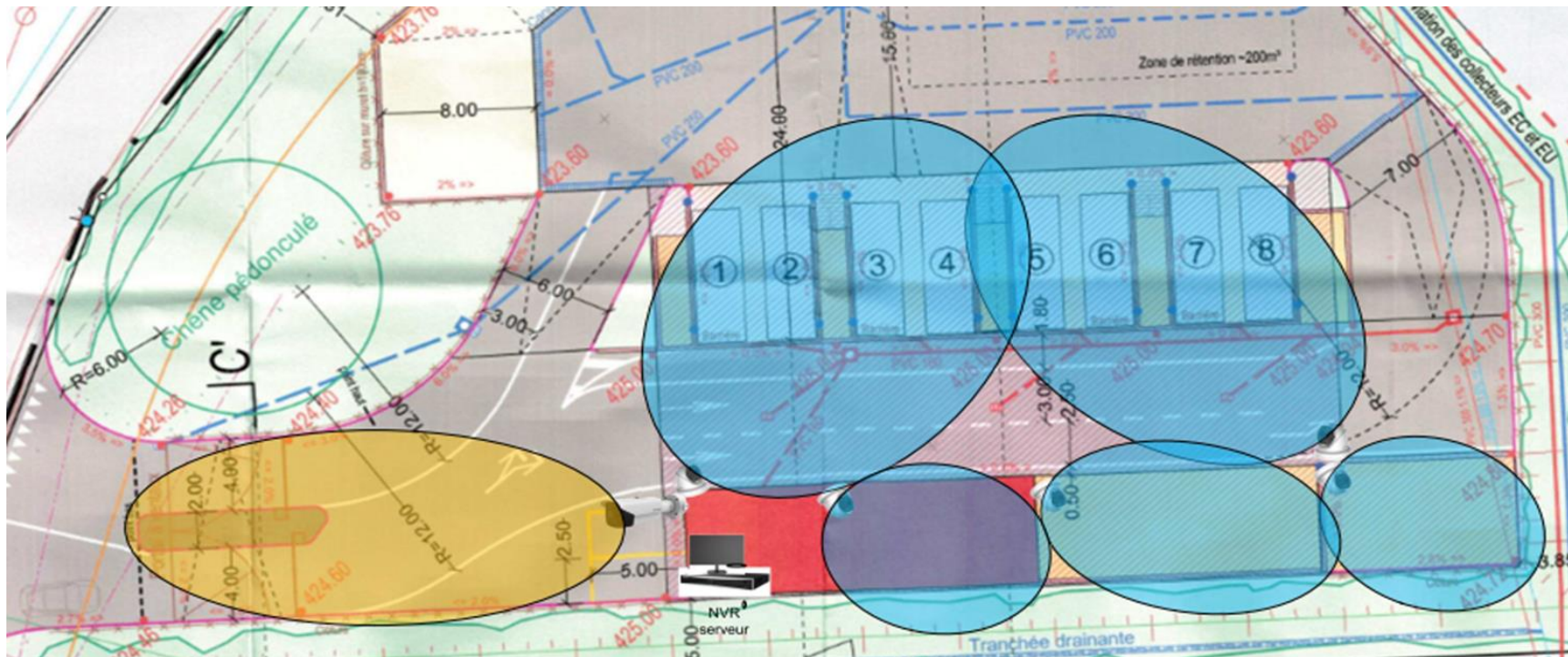
- Personnes physiques :
 - 2024 ➔ 19.3 M soit 88.1% d'atteinte du budget de 21.9 M
 - 2023 ➔ 21.1 M atteint soit une différence de -1.8 M
- Personnes morales :
 - 2024 ➔ 3.9 M soit 169.6% d'atteinte du budget de 2.3 M
 - 2023 ➔ 1 M soit une différence de + 2.9 M
 - Atteinte globale fin 2024 => 23.4 M soit 96.7% d'atteinte du budget de 24.2 M et une différence de +1.1 M par rapport à 2023

Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Suite à l'acceptation par le Conseil communal (CC) du préavis No.56/2024, la mise en place de zones 30 aura lieu dès le 31 mars dans les secteurs suivants :
 - Trembley/Mélèzes/Combe
 - Mouilles/Tuilière/Sous-le-Bois/Pélard
 - Bellevue/Bertoule
- Les travaux ne comprendront pas les sept seuils circulaires prévus dans le projet de la Municipalité pour inciter les automobilistes à maintenir une vitesse constante et ainsi augmenter la sécurité des piétons et des cyclistes sur les chemins des Mélèzes, de Trembley et de Bertoule. Ceci suite à la décision du CC de déduire les montants consacrés à ces seuils de la demande de crédit de réalisation
- La durée d'installation, y compris le marquage, prendra environ deux semaines, sous réserve des conditions météorologiques

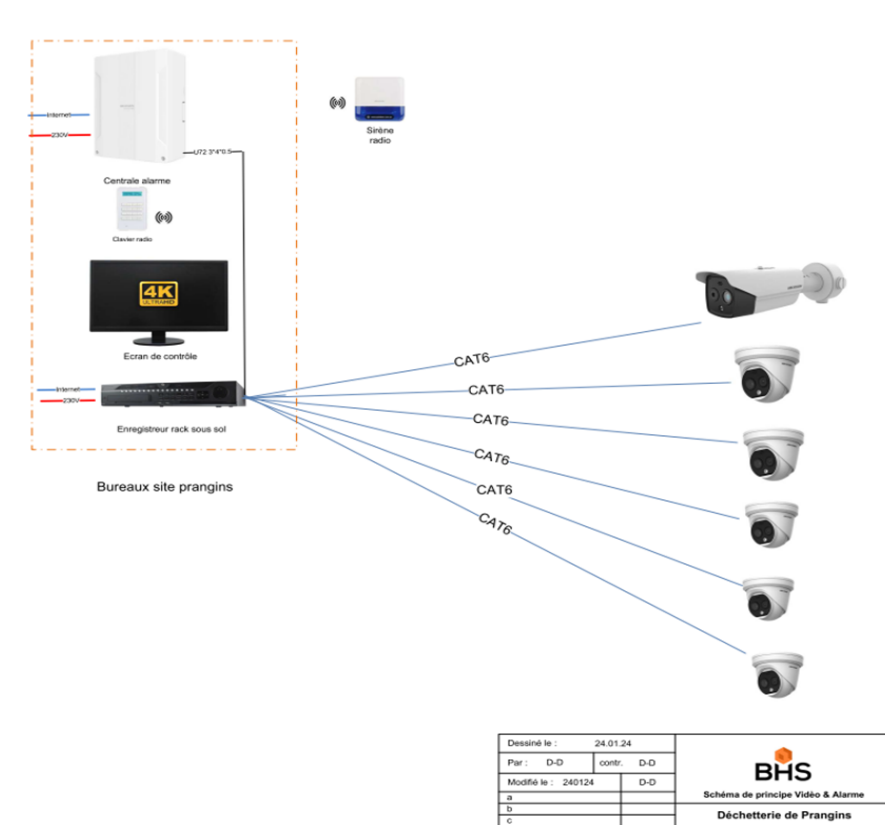
Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Installation de caméras pour détection thermique à la déchèterie



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- Installation de caméras pour détection thermique à la déchèterie



Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts

- **Campagne de piégeage des frelons asiatiques sur le territoire de la Commune.**
En coordination avec la Société d'apiculture de Nyon et du Canton



- Formation d'un collaborateur: *Cours d'introduction à la lutte contre le frelon asiatique*
- Pose de 24 pièges avec attractif spécifique sur emplacements prédéfinis
- Contrôle et comptage hebdomadaire, renouvellement de l'attractif
- Repérage des nids primaires, secondaires et saisonniers sur le territoire
- Participation à la destruction des nids sur le territoire (public & privé)
- Participation financière communale aux coûts cantonaux